

**Commission Permanente du 12 Juin 2020**

**Rapport N°20.05.31.69 Subventions aux organisations syndicales**

**Intervention de Michel CHASSIER**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous confirmons notre vote, qui n'est pas encore une fois un vote contre les organisations syndicales, mais contre le fait que la collectivité leur accorde des subventions de fonctionnement.

Encore une fois les organisations syndicales, salariées ou professionnelles sont représentées au sein du CESER, et si elles devaient être sollicitée par notre collectivité dans un cadre spécifique, il serait possible à la fois de défrayer les participants et d'attribuer une subvention correspondant à un objet particulier, mais encore une fois pas une subvention de fonctionnement.

Si l'on poursuit dans ce sens, rien n'empêcherait ces organisations de solliciter par exemple une aide à l'emploi d'un permanent dans le cadre du Cap Asso.

Je vous demande donc de bien réfléchir à cette question.

J'en profite, au nom de notre groupe, pour m'étonner de la participation de Laurent Berger à l'Assemblée générale de Dev' Up, au cours de laquelle il vient prononcer une conférence sur le thème de la transition sociale et écologique, ce qui ressemble tout de même beaucoup, pardonnez-moi M. le Président, à l'axe majeur de votre campagne pour les prochaines élections régionales.

Nous n'assisterons à cette conférence qui pour nous n'a pas sa place dans cette AG.